

## SECTEUR DE L'ÉNERGIE

# « MCA BENIN 2 A DÉBLOQUÉ 421 MILLIONS DE DOLLARS US »

..... Gabriel DEGBEGNI

D'un montant de 421 millions de dollars US (une contribution initiale de 375 millions de dollars US et un financement supplémentaire de 16 millions de dollars US du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique), dont 30 millions de dollars US de contribution de la République du Bénin, le Programme du MCA-Bénin II (2017-2023) est axé sur le développement de l'énergie électrique. A quelques mois de sa fin, le Coordonnateur national du MCA-Bénin 2, Gabriel DEGBEGNI, parle des réalisations palpables enregistrées.



PRÉSIDENCE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU BÉNIN



### Monsieur le Coordonnateur national ! Quel est l'objectif principal du MCA-Bénin 2 ?

Gabriel DEGBEGNI : Le Programme MCA-Bénin II (2017-2023) est composé de quatre projets à savoir : les réformes des politiques et renforcement institutionnel, la production d'électricité, la distribution d'électricité et l'accès à l'électricité hors réseau. Il a pour objectif principal de stimuler l'investissement privé à travers l'appui aux réformes institutionnelles et l'investissement dans la production et la distribution de l'électricité, ainsi que l'électrification hors-réseau (énergies renouvelables). Il s'agit à terme, de faire croître la production et la productivité des entreprises, de générer des possibilités économiques pour les populations du Bénin et d'améliorer la capacité du

Gouvernement à fournir des services publics et sociaux par l'amélioration de la quantité et la qualité de la fourniture d'électricité au Bénin. Le nombre de bénéficiaires ciblés est estimé à 11.000.000 sur une période de 20 ans.

### Quelles sont les réalisations du MCA-Bénin II à quelques mois de la fin du Compact ? Les grandes villes bénéficiaires ?

Les réalisations du MCA-Bénin II sont nombreuses en dehors de l'aspect réformes et renforcement institutionnel avec le travail réalisé au niveau de la bonne gouvernance de la SBEE et l'appui à l'ARE, on pourrait citer les travaux de renforcement du réseau de la SBEE réalisés par MCA-Bénin II contribuent à moderniser et à renforcer les infrastructures de distribution d'électricité du Bénin afin d'étendre la capacité du réseau à s'adapter à la croissance future et à réduire les pertes, les baisses de tension, la fréquence et la durée des coupures et à améliorer la fiabilité du réseau. Environ 777 km de lignes aériennes existantes ont été réhabilités (mise à niveau) en 33 kV à travers l'installation de 209 transformateurs Moyenne Tension (MT)/Basse Tension (BT), et 39,5 km de nouvelles lignes 33 kV ont été construites dans les départements d'Atacora, de la Donga, du Borgou et des Collines desservant plusieurs milliers de consommateurs. 46 km de lignes souterraines de 63 kV et 15,7 km de lignes souterraines de 15 kV ont été construites dans la ville de Cotonou. 18 postes électriques de technologie GIS et AIS construits et/ou réhabilités dans Cotonou, le centre et le nord du pays, notamment à Bohicon, Parakou, Djougou et Natitingou. Le processus de signature des contrats en mode IPP pour la construction et l'exploitation de quatre centrales solaires photovoltaïques d'une capacité totale de 50 MW répartis sur quatre sites (Bohicon, Parakou, Djougou, Natitingou) est en cours. Ces centrales contribueront à l'objectif de l'autonomie énergétique du Gouvernement. Les 50 MW qui seront produits par les quatre centrales représentent environ 30% de la demande actuelle en énergie électrique du Bénin pendant la journée. En appui au Plan d'Actions du Gouvernement (2016-2021), MCA-Bénin II a investi dans la facilitation de la mise en place de ces centrales avec les producteurs indépendants d'électricité (IPP) pour mobiliser des financements privés d'environ 70 millions de dollars US composés de la dette privée et de fonds propres. Le Programme a construit un centre national de contrôle de la distribution d'électricité (dispatching) à Akassato avec un centre de repli (back up) à Bohicon, pour permettre de surveiller et de réguler le réseau de distribution de l'électricité en temps réel, de détecter les pannes et d'intervenir instantanément à distance si nécessaire. C'est une première au Bénin et cela grâce à l'appui du peuple américain.





nécessaire. C'est une première au Bénin et cela grâce à l'appui du peuple américain. Les fonds de l'Accord du don ont ouvert la voie aux investissements privés dans le domaine de l'électrification hors-réseau par les énergies renouvelables à travers l'élaboration, la validation et l'adoption par le Gouvernement de plusieurs documents fondamentaux : une politique et stratégie, un plan directeur, ainsi qu'un cadre réglementaire pour l'électrification hors-réseau mais aussi le travail réalisé au niveau des normes et performances pour les lampes et climatiseurs ; étiquetage pour les appareils électroniques. Le MCA-Bénin II a mis en place la Facilité d'Énergie Propre Hors Réseau (OCEF) d'un montant de 31,5 millions de dollars US. Elle a permis de lever 46,78 millions de dollars US additionnels auprès de 16 promoteurs privés pour financer divers projets solaires. Aujourd'hui, plus de 15 mille ménages ont accès à l'électricité dans les zones non-couvertes par le réseau de la SBEE Grâce aux lanternes, systèmes d'éclairage portables et systèmes solaires domestiques distribués, certains ménages diminuent leur dépendance à l'égard de sources d'énergie plus coûteuses telles que le kérosène, les générateurs diesel et les piles électriques co-financé par la Facilité d'Énergie Propre Hors Réseau (OCEF) du MCA-Bénin. 119 mini-réseaux solaires sont planifiés sur tout le territoire national pour une capacité de près de 12 MW permettra de générer de nouvelles opportunités de revenus pour les populations en particulier les jeunes et les femmes ; 180 pompes solaires permettront aux départements de l'Atlantique, du Zou et du Borgou (25 sont déjà fonctionnelles) d'avoir accès à l'eau et de développer des activités économiques (maraîchage, irrigation de champs, etc.). L'intervention du Programme couvre ainsi l'ensemble du pays, et par conséquent tous les béninois bénéficient des réalisations faites dans le cadre du Compact.

**Quel est le niveau de prise en compte du genre sur les différentes réalisations ?**

La prise en compte de l'égalité des sexes est une exigence de MCC pour le développement et mise en œuvre des dons. En effet, les activités du programme MCA-Bénin II ne doivent pas aggraver ou perpétuer les inégalités de genre et la discrimination. Le MCA-Bénin II doit montrer comment le programme à travers ses activités prend en compte et corrige les différences et inégalités liées au genre. Les bénéficiaires doivent être désagrégés par sexe et/ou par catégorie sociale ainsi que la collecte des impacts sur des groupes spécifiques. Au niveau stratégique et opérationnel, un Plan d'Intégration Sociale et Genre (PISG) a été élaboré et est mis en œuvre quotidiennement en interne et au niveau de tous nos partenaires et contractants. En terme d'activités nous pouvons citer l'initiative d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de l'électricité ( WEE-Initiative) : Appui-accompagnement technique de 25 femmes entrepreneures dont 8 exercent dans les produits et services d'électricité et 17 utilisent de l'électricité à des fins productives ont amélioré leur connaissance sur l'éducation financière, le marketing et la stratégie commerciale, la fiscalité, la gestion des ressources humaines, la digitalisation et l'efficacité énergétique. L'Appui accompagnement technique de MCA-Bénin II en GIS : la SBEE a amélioré son slogan en visualisant les femmes « LA SBEE, DES FEMMES ET DES HOMMES A VOTRE SERVICE 24H / 24H » puis a élaboré et vulgarisé une charte sociale et genre. La Sensibilisation des jeunes filles et enseignant-e-s des classes de la 4ème en première des collèges et lycées pour le choix des métiers d'énergie (électricité, efficacité énergétique, etc.) organisée par la SBEE et l'ABERME lors des journées thématiques internationales. Égalité d'accès à la compensation et à la restauration des moyens de subsistance pour les hommes, les femmes et les jeunes personnes affectées par les projets en cas de pertes de biens de même valeurs.